

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 3 Avril 1947.

Présidence de M. le Dr Ch. LAFON, Président.

Présents : M^{me} Lescure, M^{lle} Reytier ; MM. Aubisse, Champarnaud, Chastel, Corneille, Dandurand, Granger, Lacape, Lavaysse, Lavergne, Lescure, W. Martin, Maunat, Michel, Rives et Secret.

Sont excusés : MM. Palus, Anstett.

Remerciements. — MM. Henri Blanchard, Paul Lescure et Paul Maunat.

Nécrologie. — M. le Chanoine Lanxade, ancien curé de la Cité, aumônier de la Visitation.

L'assemblée exprime d'unanimes regrets.

Correspondance. — M. le Préfet informe M. le Président que le Gouvernement a décidé de commémorer solennellement le centenaire de la Révolution de 1848. En vue de préparer les manifestations artistiques et populaires prévues dans le cadre départemental, il sera constitué un Comité d'Honneur et un Comité d'Organisation.

Bibliographie. — Le *Périgourdin de Bordeaux* de janvier-février 1947 est en partie consacré au cinquantième de la Société Amicale du Périgord ; il donne la fin de l'article du Dr E. Dusolier sur *Marc Dufraisse*.

La Semaine Religieuse du 15 mars 1947, contient la nécrologie, par M. l'archiprêtre C. Prieur, de M. le M^{re} de Bourdeille.

Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, janvier-décembre 1946, M. Maurice Gady, étudiant

Saint Martin, martyr de Brive, pense que celui-ci a pu passer les dernières années de sa vie à Savignac-les-Eglises ; son souvenir y a été supplanté par celui de ses homonymes, Saint Martin de Tours, titulaire de la paroisse actuelle, et Saint Martin pape, dont le bourg célèbre la fête patronale le 12 novembre.

Don à la bibliothèque. — M. COUV RAT-DESVERGNES offre la brochure intitulée : *Fragments religieux et littéraires...* N° 4 (août 1829), imprimée à Périgueux, chez Lavertujon et C^{ie}.

Des remerciements sont adressés à notre collègue.

Communications. — M. CORNEILLE produit un mémoire des frais occasionnés en 1788 par la démolition des cloches de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, dans la banlieue de Périgueux.

M. le C^{ie} de SAINT-SAUD signale aux Archives Nationales, sous la cote Z^m 33, f° 230, un procès entre les maire, consuls etc., de Périgueux et Bernard et Jean Dupuy, seigneurs de Trigonant et de la Jarthe, qui avaient obtenu par arrêt d'être exemptés de la taille des francs-archers tant qu'ils vivraient noblement. Les maires et consuls qui avaient fait opposition furent déboutés (30 août 1505).

M. Gabriel PALUS communique quatre états dressés par la municipalité du canton de Verteillac et relatifs à des fournitures de paille lors du séjour dans la commune de 106 prisonniers de guerre autrichiens (fructidor an IV-frimaire an V - 1796).

A deux photographies du château ruiné des Fournels, M. Henri ANSTETT a joint la liste de ses trouvailles de *tegulae* gallo-romaines, dans les communes de Villefranche-du-Périgord, Saint-Sernin-de-l'Herm et Loubéjac.

M. le D^r LAFON a récemment acheté l'original, entièrement de la main du colonel Baltasar, des articles de la capitulation imposée par le chef frondeur au marquis d'Argence, seigneur de Montanceix, à la suite du combat qui venait de se livrer en vue du château entre l'armée de M. le Prince et l'armée royale commandée par le marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois et M. de Folleville,

M. LAVERGNE fait, d'après les mémoires du temps un récit de la bataille des 16 et 17 juin 1652 : la défaite de M. de Montausier permit à Baltasar de s'emparer du château de Grignols et d'avoir tout le Périgord dans la main. L'autographe de Baltasar et le commentaire qui l'accompagne seront publiés dans le *Bulletin*.

Sur la proposition de M. Jean SECRET, l'assemblée adopte un vœu tendant à l'inscription, à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, de la petite église de Saint-Martin-l'Astier.

Notre secrétaire adjoint signale à Sourzac, l'existence d'une amorce de coupole, ainsi qu'une clef de voûte sculptée d'armoiries dont l'identification permettrait de dater une partie de l'église. Même observation à Vallerueil. M. J. Secret décrit d'autres églises qui, comme Bruc-de-Grignols, accusent le caractère du style gothique méridional.

Admissions. — M^{me} Jean DAURIAC, avenue Bertrand de Born, 23, Périgueux ; présentée par MM. Jean Secret et Ribes ;

M^{me} WILHELM, rue Guynemer, 3, Périgueux ; présentée par les mêmes ;

M. Emile GAVELLE, professeur au Lycée National, rue Emile-Lafon, 26, Périgueux ; présenté par M. Jean Secret et Brethé ;

M. COUNIL, imprimeur, rue Lamartine, 8, Périgueux ; présenté par les mêmes ;

M. LEJEUNE, contrôleur adjoint des Contributions directes, rue des Chauffeurs, 6, Périgueux ; présenté par M^{lle} Desbarats et M. Corneille.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE,

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 8 Mai 1947.

Présidence de M. le Dr Ch. LAFON, Président.

Présents : M^{mes} Berton, Darpeix, Dartige du Fournet, Dumont, Dupuy, Lescure, Médus, de Saint-Ours ; M^{les} Marton et Reytier ; MM. Aubisse, Corneille, l'abbé Béchennec, Borias, Champarnaud, Déroulède, Granger, Lavergne, Rives, J. Secret et le chanoine Souillac.

Se sont excusés : MM. Dusolier, Rebière.

Nécrologie. — MM. Barby, Lavoix, Lusignan.

L'assemblée exprime d'unanimes regrets.

Remerciements. — MM. Boucharel, Bonnet, Michaud, le Comte de Lombarès, et le Professeur Vallois.

Correspondance. — L'assemblée décide d'échanger ses publications avec celles de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or.

Elle prend acte du texte de pétition qui lui a été adressée par les « Pierres de France », 55, rue de Varenne, Paris (VII^e) qui proteste contre le déplacement des vitraux anciens à l'occasion d'expositions temporaires.

M. le Dr L'Honneur, qui prépare une étude sur les maladies vénériennes et la prostitution dans la Dordogne, serait reconnaissant à ceux de nos collègues qui lui fourniront des renseignements.

Bibliographie. — Les lettres inédites d'Eugène Le Roy à Alcide Dusolier, paraîtront bientôt aux éditions Leymarie, à Montignac-sur-Vézère. Les Éditions Claires, du Raincy, annoncent l'ouvrage de M. Jean Secret, *Les Classiques embarbelés*, avec des planches pleines d'humour du lieutenant Henri : c'est une brillante collaboration de captivité.

M. le Président souligne le très vif intérêt des *Contes populaires de Guyenne*, recueillis et présentés par M. Claude Seignolle, dont l'aïeule maternelle a vécu à Saint-Martial-d'Al-

barède (Paris, A.-P. Maisonneuve, 1946, 2 vol. in-12). La plupart de ces récits merveilleux, romanesques et facétieux, du temps où les bêtes parlaient, proviennent de localités de la Dordogne (La Nouaille, Siorac-de-Périgord, Saint-Cyprien et surtout, Saint-Méard-de-Gurçon). L'auteur, un des espoirs de la science folklorique française et disciple de M. Van Gennep, a su conserver à ces contes tout le parfum du terroir.

Le *Bulletin Monumental*, t. CIV (1946) fait allusion à frère Raymond Hugues, jacobin du couvent de Bergerac, dont l'*Historia translationis corporis Sancti Thomae* a échappé aux auteurs de la *Bibliographie générale du Périgord*. Ce même volume contient la statistique des Monuments historiques classés qui ont été endommagés ou détruits durant la dernière guerre. Le département de la Dordogne ne figure dans ce long martyrologe que pour la maison à arcades, de Molières, et le château de Paluel ; il manque celui de Badefols-d'Ans.

L'assemblée prend connaissance de la seconde série de photographies de châteaux et d'églises qui vient d'être livrée par M. Windels.

Dons d'ouvrages. — Par M. E. DUSOLIER, tirage à part de son étude sur *Marc Dufraisse*, publiée dans le *Périgourdin* de Bordeaux (Bordeaux 1946, 18 p.) ;

Par M. COUV RAT-DESVERGNES, *Vedette ou Gazette du jour*, du 7 thermidor, an II : 25 juillet 1794.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Notes officielles. — Un communiqué de la Mairie de Périgueux a menacé de sanctions les personnes qui commettent des déprédations sur le chantier, récemment rouvert, des fouilles de Vésone.

Par arrêtés ministériels ont été classés Monuments historiques les façades et les toitures de l'hôtel de ville de Sarlat ; — inscrits à l'inventaire supplémentaire le chœur de l'église de Saint-Julien-de-Lampon, le château de la Grande-Filolie, commune de Saint-Amand-de-Coly (18 mars 1947) et celui de Badefols-d'Ans (11 avril 1947).

Communications. — M^{lle} R. DESBARATS attire l'attention des amateurs d'art sur le bel hôtel XVIII^e siècle portant le n^o 34 de la rue Limogeanne. A son texte sont jointes d'excellentes reproductions des balustrades de fenêtres et des grilles de balcon en feronnerie qui ornent la façade de cet immeuble dont le propriétaire et l'architecte sont inconnus.

M. Joseph DURIEUX retrace l'historique des deux châteaux de *Sauvebœuf* existant dans le département : celui d'Aubas et celui de Lalinde.

M. E.-E. BONNAIRE a étudié, sur pièces originales, aux archives de la Haute Garonne et des Basses-Pyrénées et à la Bibliothèque Nationale, les Templiers à Sergeac de 1260 à la suppression de l'ordre.

L'assemblée souhaiterait que ce travail fût poussé jusqu'à la fin de l'ancien Régime.

M. CORNEILLE analyse une pétition adressée à MM. de l'Assemblée Nationale par les notaires de Périgueux qui s'estimaient lésés par les dispositions de la loi du 23 septembre (?) relative au remboursement des études de notaires : aussi demandaient-ils que leurs offices fussent liquidés sur un pied d'égalité pour toutes les principales villes du royaume.

M. E. DUSOLIER décrit, d'après un livre de rentes de 1632, la ville de Ribérac, à l'époque de Richelieu et son petit monde de magistrats, chanoines, médecins, chirurgiens, artisans, etc.

M. Jean SECRET se félicite de voir entrer au Musée du Périgord, sur l'initiative du conservateur, notre collègue M. Saraben, des statuettes et des dessins de Jane Poupelet, sculpteur de très grand talent : il rappelle que l'atelier de cette artiste regrettée se trouve à Saint-Paul-Lizonne.

A Solesmes, notre secrétaire adjoint a vu un très bon portrait de Dom Guéranger, peint par Jacques-Emile Lafon. Le peintre périgourdin avait été vraisemblablement introduit dans l'illustre maison par Louis Veuillot (*Œuvres complètes*, éd. Lethielleux, p. 507) ; mais M. le Président observe que l'artiste avait deux frères bénédictins. L'un d'eux, le P. Xavier, prêcha un carême à Brantôme.

Poursuivant ses visites d'églises, M. Jean Secret a relevé des influences auvergnates dans la façon de plusieurs coupoles de la région N. E. du département (Saint-Martial-Laborie, Génis, Saint-Cyr-les-Champagne). A Payzac de la Nouaille, M. le Curé a trouvé de nombreux tuileaux gallo-romains au hameau de Vaux-Peytouri et près de l'église paroissiale, un souterrain qui communique peut-être avec une crypte.

M. GRANGER offre à la Société, de la part de M. et de M^{me} Bon, l'acte de vente aux époux de Saint-Astier de la maison des frères d'Abzac de la Douze (22 mars 1810). Il s'agit de la maison qui fait l'angle des rues Limogeanne et de la Miséricorde, et qui renferme l'escalier Renaissance bien connu.

Admissions : M. DELTEILH (Georges), professeur au Collège Moderne, rue Pierre-Curie, 7, Périgueux ; présenté par M^{lle} Reytier et M. Michel ;

M. DIÉRAS (Jean), agent général d'assurances, cours Montaigne, 7, Périgueux ; présenté par MM. Granger et Corneille.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
du 29 mai 1947.

Présidence de M. le D^r LAFON, Président.

Présents : MM^{mes} Berton, Darpeix, Darlige du Fournet, Dumont, Dupuy, Guille, Lescure, Medus, de Saint-Ours ; M^{lles} Marqueyssat, Marton, Reytier ; MM. Aubisse, Borias, Champarnaud, Corneille, Ducongé, Dusolier, Granger, Guille, Lamongie, Lavaysse, Lavergne, Menesplier, Rives, Secondat et J. Secret.

Se font excuser : MM. Deroulède et Palus.

Nécrologie. — M. Louis Roux, d'Agonac. L'assemblée prend part au deuil de M. Elissèche, qui vient de perdre sa femme.

Félicitations. — A l'occasion des belles fêtes de la Sainte Estelle, qui viennent de se dérouler à Périgueux, M. Champarnaud, vice-président du Bournat dou^x Périgord, a été nommé mestro en gai saber du Félibrige.

Remerciements. — MM. Gavelle, nommé professeur au Lycée d'Hagueneau, et Diéras.

Correspondance. — Un arrêté ministériel en date du 16 mai a inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques l'église de Monbos.

M. le Curé de La Coquille signale à la Société l'existence à Saint-Pierre-de-Frugie d'une cloche ancienne qui a échappé aux auteurs de l'*Exploration campanaire* du Périgord.

MM. BOURGON et Jean SECRET, offrent les tirages à part de leurs études sur *les Anciens dépôts quaternaires en Périgord noir* et *les Eglises de l'Archiprêtré de la Quinte*. M. le Président leur exprime ses remerciements.

Rapport moral. — M. le Secrétaire général donne lecture de son rapport moral sur l'activité de la Société durant l'an-

née 1946. Il fait ressortir l'augmentation considérable des frais d'impression qui oblige le bureau à maintenir à quatre par an le nombre des fascicules du bulletin.

Compte de gestion. — L'Assemblée générale, après avoir entendu M. le Trésorier, lui donne quitus de son compte de gestion pour l'exercice écoulé et lui exprime ses félicitations.

Communications. — M. PEYRONY, notre savant vice-président, a mis au point un important travail sur « La géographie humaine en Périgord à l'âge de la Pierre ». Sept cartes, annexées à cette étude, permettent d'apprécier l'importance du peuplement du pays durant les temps quaternaires.

Le mémoire de M. Peyrony constitue l'inventaire le plus complet et le plus exact que nous possédions des fouilles ou des découvertes en surface faites dans le département depuis quatrevingts ans. Sa partie bibliographique sera pour tout préhistorien un instrument de la plus grande utilité.

Le bureau apprécie à sa haute valeur le geste de M. Peyrony qui abandonne généreusement à la Société tous ses droits sur cet ouvrage à condition d'en assumer la publication.

M. E. DUSOLIER rectifie plusieurs erreurs que ne manquent jamais de commettre les biographes d'Eugène Le Roy.

M. CORNEILLE est en mesure de préciser que le bureau de Maine de Biran se trouve en possession des héritiers de M. l'abbé Babeau.

Au sujet de portraits dus au peintre J.-E. Lafon qu'il a vus dans la galerie particulière de M. Durand-Ruel, notre trésorier pense avec M. Jean Secret qu'une monographie de cet artiste remédierait à la dispersion de son œuvre ; il existe de ses tableaux à Périgueux (foyer du théâtre et église Saint-Front), à Paris, au Musée du Vatican.

M. Corneille rapporte que M^{lle} Lucie Faure a vu assez souvent exhumer des squelettes sur le champ de bataille de Montanceix. Il produit la photographie d'une statue de la Vierge (xvii^e siècle) qui ornait autrefois la chapelle du château d'Hautefort.

Et, se faisant l'écho des critiques ou des éloges qui ont accueilli l'étude « Seigneur et financiers », dont il est un des signataires, M. Corneille emprunte à M. Déroulède la conclusion que de pareilles études devraient être plus nombreuses au moment où l'histoire rurale est à l'ordre du jour.

M. LAVERGNE lit un mandement de Louis, duc d'Anjou, lieutenant du Roi en Languedoc, aux généraux députés des aides, donné à Toulouse le 11 novembre 1369 (Bibliothèque nationale, f. fr. 25947, fol. 731). Cette pièce inédite donne le détail des sommes payées aux Maire et Consuls de Périgueux et à neuf membres influents du parti français dans cette ville, à la suite de l'adhésion de Périgueux aux appels de Guyenne, qui, comme on sait, amenèrent la reprise de la guerre de Cent Ans.

M. SECONDAT présente une observation.

M. J. SECRET attire l'attention de l'Assemblée sur les chapiteaux de l'église de Saint-Rabier, les escaliers intérieurs d'églises fortifiées comme Condat-sur-Vézère et Sorges, les rétables d'Aubas et de Saint-Romain.

M. le Dr LAFON offre à la Société deux grands albums reliés toile, contenant une importante collection de placards, affiches, tableaux, documents maçonniques, thèses, estampes en noir et en couleurs, dessins à la plume, carte routière de la Dordogne. Ces 178 pièces en parfait état, toutes d'origine et d'impression locale, s'échelonnent de 1696 à 1890 et forment l'ensemble le plus complet existant en ce genre, surtout pour la période de la Révolution française et de 1815. C'est, pour nos archives, un inappréciable enrichissement.

Excursion. — M. le Président donne l'itinéraire établi pour l'excursion du dimanche 22 juin dans les vallées de l'Isle et de l'Auvézère. Cette promenade a dû être retardée d'une semaine, à la demande de l'hôtelier de Tourtoirac, M. Contie, qui n'aurait pu recevoir la Société à la date précédemment choisie. Le prix de la journée, repas compris, est fixé à 400 francs. Les personnes invitées par des membres de

la Société, sauf si ce sont des parents en ligne directe, devront acquitter un supplément de 10 %.

Elections statutaires. — Suivant les votes exprimés par les 29 membres présents, le Bureau en voit ses pouvoirs renouvelés pour l'exercice 1947-1948 :

Président : M. le Dr Charles LAFON.

Vice-Présidents : M. le C^{te} DE SAINT-SAUD.

M. Joseph DURIEUX.

M. E. DUSOLIER.

M. P.-A. JOUANEL.

M. D. PEYRONY.

Secrétaire général : M. G. LAVERGNE.

Secrétaires adjoints : M. E. AUBISSE.

M. le C^{te} H. DE LESTRADE.

M. Jean SECRET.

Trésorier : M. H. CORNEILLE.

M. le Président, après avoir rappelé qu'en 1949, la Société aura à fêter son 75^e anniversaire et qu'il faut déjà se préparer à cette solennité, remercie l'Assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient de donner, une fois de plus, à son bureau : il s'efforcera d'en rester digne.

Admissions. — Le Colonel BOUET, de l'Infanterie coloniale, en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre, officier de l'Instruction publique ; président du Syndicat d'Initiative de Domme, à Domme et à Paris, boulevard Soult, 63 ; présenté par M. le Comte L. de Maleville et l'Intendant général Cheyrou ;

M. CHAPPARD, chirurgien-dentiste, rue Gambetta, 33, Périgueux ; présenté par MM. Jean Secret et Ribes ;

Le R. P. SCLAFER, administrateur de l'Apostolat de la Prière, rue Montplaisir, 9, Toulouse (H^{te}-G.) ; présenté par M. le Chanoine Prieur et M. l'abbé Béchennec.

Le Secrétaire général

G. LAVERGNE.

Le Président,

Dr LAFON.

ROCHERS DE L'ACIER A SERGEAC

Les gisements préhistoriques du vallon des Roches de Sergeac ont déjà fait l'objet d'importantes études ¹. Aujourd'hui nous apportons des précisions sur une portion de ce riche terrain que nous avons succinctement signalée il y a quelques années.

En décrivant nos fouilles de l'Abri Reverdit nous avons indiqué l'existence de vestiges aurignaciens le long d'une falaise dite *Rochers de l'Acier*. Ces vestiges nous paraissent avoir leur utilité pour l'étude du faciès ex-aurignacien-supérieur que M. Peyrony a judicieusement analysé et dénommé périgordien ². Et cela d'autant plus que ce petit gisement est placé entre le magdalénien abri Reverdit et l'abri Labatut qui avait deux niveaux périgordiens sous un niveau solutréen, et en face de l'abri Castanet à aurignacien typique.

Les Rochers de l'Acier représentent un ancien surplomb effondré. Des recherches y ont été exécutées en 1878-79 par Reverdit et Hardy sur un espace de 10 m. de long et 5 de large. Les descriptions rédigées par ces fouilleurs et surtout une planche de dessins illustrant un mémoire de Reverdit (publié en 1882) permettent d'interpréter leurs récoltes, failes

(1) Bibliographie du Vallon des Roches de Sergeac : D. Peyrony, *Les gisements préhistoriques de Castelmerle*, AFAS session de Lille, 1909 ; — L. Didon, *L'abri Blanchard des Roches*, Bull. de la soc. arch. du Périgord, 1911, nos 4 et 5 ; — Mac-Curdy, dans *American Museum Journal*, oct.-nov. 1914, p. 225-237 (concerne l'abri Blanchard) ; — A. W. Pound, dans *Art and Archeology*, mars 1925 (concerne le même abri ; — D. Peyrony, *Gisement Castanet*, Bull. de la soc. préhist. Française, 1933, n° 9 ; — F. Delage, *Les Roches de Sergeac. L'abri Reverdit*, dans *L'Anthropologie* t. 45, 1935, p. 281-317 ; — F. Delage, *L'abri de la Souquette*, Bull. de la soc. arch. du Périgord, 1938, n° 2, — avec note complémentaire dans le n° 1 de 1939, p. 57.

(2) D. Peyrony, *Les industries aurignaciennes dans le bassin de la Vézère, Aurignacien et Périgordien* (Bull. soc. préhist. Fr. 1933, 543 sq) ; — *A propos du Périgordien*, (*L'Anthropologie*, 1935, p. 489) ; — *Périgordien et Aurignacien, Nouvelles observations* (Bull. soc. préhist. Fr. 1937, 616) ; — *Les Grimaldiens en Périgord* (*L'Anthropologie*, 1941, 702) ; — *Une mise au point* (Bull. soc. préhist. Fr. 1946, p. 232 sq).

en un temps où l'aurignacien était inconnu et où l'on croyait à un « solutréo-magdalénien ». Nous avons aussi le secours du Catalogue de la collection A. Sturge, lequel avait acheté une partie des récoltes de Reverdit, et l'a léguée au British Museum ¹. Le Musée de Périgueux a un lot de silex des Roches de Sergeac (fouilles Hardy) où le périgordien nous semble compter pour peu, le magdalénien pour beaucoup ; il est probable que ce lot est en majeure partie étranger aux Rochers de l'Acier.

* * *

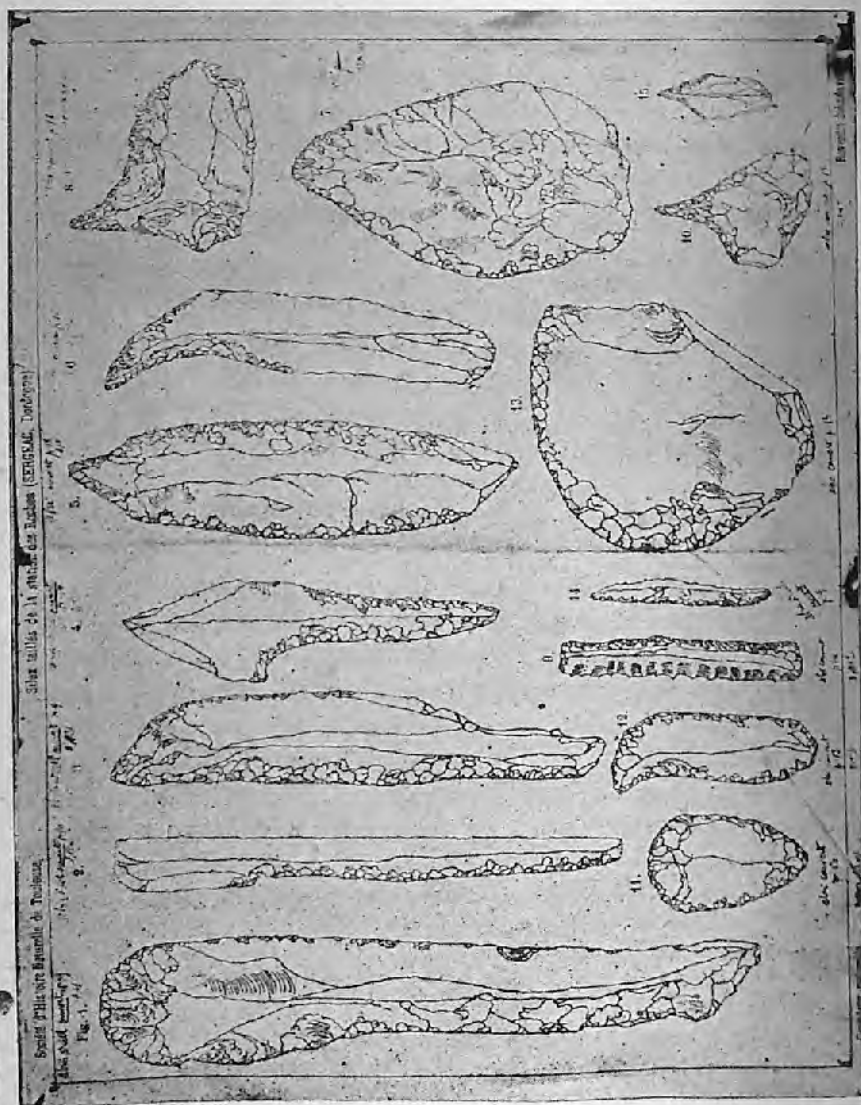
Dans la zone longeant la falaise en aval de l'abri magdalénien, qu'il dénomma abri découvert ², Reverdit avait remarqué un filon archéologique mince, dans un sol humide conservant très mal les os ³. Il y avait recueilli du renne, du cheval, du bœuf, de l'antilope (?), un poinçon en os (ou flèche ?) légèrement arqué et amputé de sa base, quelques dentales, des morceaux d'ocre rouge, et des silex en général plus grands que ceux de l'abri couvert, dont une lame longue de 22 cm., un perçoir de 20 cm., un grattoir-perçoir, des pièces pseudo-moustériennes, etc. Les pièces les plus caractéristiques de la planche de Reverdit, nos 1, 2, 3, 4, 7 et 14 annoncent assurément le Périgordien. Le n° 3, « couteau-burin », en jaspe, long de 12 cm., a un « dos abattu » très net ; c'est une bonne « lame de La Gravette », avec pointe finement retouchée et base taillée en vue de l'emmanchement. Le n° 2, lame longue et étroite, a aussi le dos abattu. D. Peyrony situe de telles pièces dans la phase IV

(1) *The Sturge Collection*, an illustrated selection of foreign stone implements bequeathed in 1919 by William Allen Sturge, par Reginald Smith, British Museum, 1937.

(2) N° 4 du plan du Vallon des Roches inséré dans notre mémoire, « L'abri de La Souquette ».

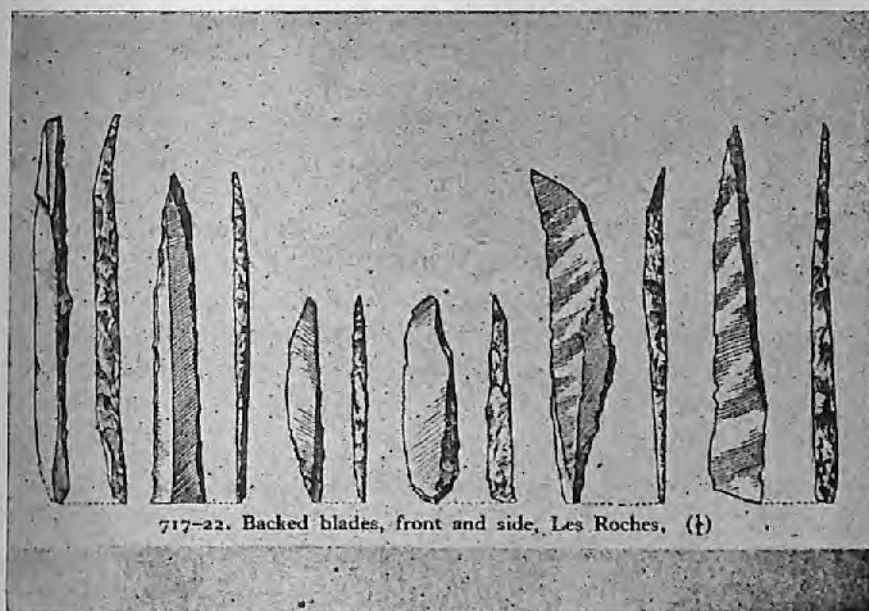
(3) Publications de Reverdit : *Stations préhistoriques de St-Léon, La Balutie et La Tuilière* (Bull. de la soc. d'hist. natur. de Toulouse, 1873 ; cf. *Matériaux*, 1875, 326) ; — *Stations et traces préhistoriques dans le canton de Montignac* (Bull. de la soc. arch. du Périgord, 1878, 384 sq) ; — *Station des Roches, commune de Sergeac* (Toulouse, 1882, avec planche double). — Cf. Hardy *La Station préhistorique des Roches* (Bull. de la soc. archéol. du Périgord 1880, 110 sq).

du Périgordien. Mais il se peut que les Rochers de l'Acier aient eu un mélange des phases IV et V. (V. fig. I).



En effet quelques pièces de Reverdit ont une certaine analogie avec les pointes à cran du Solutréen, mais avec un alon relativement plus long, ainsi son n° 4 a un pédoncule

très long et plus massif que celui des vraies pointes à cran. On peut donc penser à l'extrême fin du Périgordien ; mais cette pièce a, au pédoncule, un seul cran, et plus accentué qu'il ne l'est d'ordinaire dans le Périgordien V. Peut-être cette pièce représente-t-elle un état de la première pointe à cran solutréenne. Ajoutons que Reverdit et Hardy ont trouvé dans ce gisement une « flèche ou javelot, taillée sur les deux faces » qui est vraisemblablement une feuille de laurier, et cela à faible distance de cet abri Labatut où un niveau à feuilles de laurier accompagnait le Périgordien.



717-22. Backed blades, front and side, Les Roches, (†)

La collection Sturge, de son côté, nous montre une intéressante série de lames à dos abattu (certaines lamelles pouvant, d'ailleurs, venir du magdalénien voisin, car le Catalogue n'indique pas de distinction entre pièces de l'abri couvert et de l'abri découvert). Les nos 717, 718 (retouche bi-latérale), 721 (lame en croissant), 722 (pointe aiguë, comme 718) et même 710 (dos retouché, et grattoir latéral concave) nous ramènent bien au Périgordien. (V. fig. II).

Une série d'observations faites vers 1910 par notre ami M. Castanet, propriétaire du gisement, apportent d'autres précisions. Il a constaté la coupe suivante :

1^o Couche noirâtre, à 1 m. de profondeur, avec types de La Gravette, lames retouchées aux extrémités ; 2^o petit éboulis (20 cm.) ; 3^o couche rouge avec gros nuclei, forts burins, grattoirs assez grossiers, racloirs courbes, fortes lames peu ou pas retouchées, et 23 coquillages percés ¹.

Un lambeau de couche étant resté intact entre de gros blocs, nous avons également constaté deux niveaux :

a) Couche inférieure, avec silex d'assez grandes dimensions, dont un racloir-double évoquant le moustérien, des grattoirs assez forts (dont un avec talon retouché, dos accommodé, tête épaisse), et de nombreuses pierres ocreuses rouge vif.

b) Couche supérieure : divers silex, dont un nucléus faisant grattoir double et 4 fragments de lamelles à dos abattu (dos large de 0.0015 à 0.0035).

Donc, seule la couche supérieure a des lamelles et des lames à retouche abrupte (Périgordien), tandis que la couche inférieure représente une culture plus ancienne (peut-être Proto-Aurignacien).

Au-delà de la zone, longue de 12 mètres, dont nous venons de parler, nous avons fait plusieurs sondages dont nous résumons les résultats, en allant de haut en bas.

I (à 27 m. de l'abri couvert) 1^o sous l'humus : 1 pic, 1 grand racloir, 1 burin, 3 perçoirs, 6 grattoirs (retouche de la tête en général lamellaire), 4 grattoirs doubles (bords écaillés, et même retouchés), 2 lames de la Gravette (l'une a la retouche bi-latérale ; l'autre a le côté droit abattu, le côté gauche retouché sur un tiers, le talon accommodé en pointe mousse).

(1) Les trouvailles de ce sondage passèrent dans les collections Didon (notamment 48 coquillages) et Delugin.

2° Dans une terre sableuse jaune : 8 grattoirs (dont un à 0.14 de long), grattoir double, 3 burins (dont un à troncature oblique retouchée), burin-grattoir, grattoir à coche ; plusieurs lames du type de *la Gravelle* dont 2 finement appointées (la retouche est à droite, 2 fois seulement à gauche ; sur 2 pièces à double retouche, la plus forte est à droite). Faune pauvre, cheval et bœuf.

II Humus ; — petit éboulis ; — terre rougeâtre avec une mince couche archéologique, dont nous citons : 15 grattoirs divers (tête parfois amincie au point d'avoir un bord presque tranchant), grattoir-double, burin-grattoir (un bord retouché), lames, plusieurs *lamelles à dos abattu* et à côtés plus ou moins retouchés (une pointue, long. 0.07, à talon préparé).

III Humus (1 burin à troncature transversale concave) ; — le dessous stérile.

IV Humus ; — sable jaune clair avec mince couche archéologique ; dont : 7 grattoirs (un large, court et épais, à bords équarris) ; *lamelle* entaillée d'une coche ; etc. ¹.

Ces détails ont leur utilité morphologique en précisant les formes des lames à dos abattu et les pièces qui les accompagnent ou qui sont dans une couche du même gisement, le tout appartenant à un stade antérieur au Solutrén et au Magdalénien.

F. DELAGE.

(1) Les objets que nous avons recueillis dans ces sondages ont été déposés à l'Institut de Paléontologie Humaine (Paris) qui avait bien voulu nous donner mission de fouiller l'abri Reverdit et ses abords.

NOUVELLE NOTE SUR LA PRISE DE DOMME
(1347).

La prise de la ville de Domme, le 31 mai 1347¹, est un des faits saillants de la première phase de la guerre de cent ans en notre pays, puisqu'elle marque le dernier progrès de l'offensive du comte de Derby sur le sol périgourdin. Le document qu'on lira ci-après, et dont nous avons trouvé copie aux archives du Lot (série F, n° 27), parmi les papiers de l'érudit Léon Lacabane, nous apprend que la ville seule était tombée aux mains des Anglais. Le château royal et ceux de Domme-viceille avaient pu résister aux assauts, et leur défense fut confiée à un même capitaine, Jean de Varennes, par le sénéchal de Périgord et Quercy. C'est à ce sénéchal, Guillaume de Montfaucon², que revient l'honneur d'avoir endigué la poussée ennemie et organisé la contre-offensive qui aboutit, vers Pâques 1348, à la reprise de la ville de Domme. On savait déjà quelle avait été son activité à Gourdon, dont il avait galvanisé les défenseurs, et où il avait opéré le rassemblement des hommes de la sénéchaussée³. Le mandement du roi Jean, du 21 octobre 1351, permet d'ajouter quelques détails à ce tableau, et nous fait saisir sur le vif l'esprit d'initiative du sénéchal. Livré à lui-même,

(1) Cf. Dessales, *Histoire du Périgord*, t. II, 1885, p. 245. — J. Maubourguet, *Le Périgord méridional...*, t. I, 1926, p. 287-8. — La date précise nous est connue depuis la découverte, par M. Géraud Lavergne, d'un précieux fragment du compte de la recette ordinaire de Périgord pour l'année 1348 : cf. *Bulletin*, t. XLII, 1914, pp. 287-288.

(2) Guillaume de Montfaucon, seigneur de Varderac, succéda comme sénéchal de Périgord et Quercy à Henri de Montigny, après la bataille d'Auberoche (21 oct. 1345) où celui-ci avait probablement trouvé la mort (Froissard, éd. Luce, t. III, p. xiii, n. 2 et p. xvii, n. 3.) Il fut institué capitaine pour les mêmes pays, le 27 mars 1346 (*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 594, note), et garda le commandement jusqu'après le 31 mars 1349 (*Journaux du trésor de Philippe VI*, éd. J. Viard, n° 3493). Il était remplacé comme sénéchal, dès le 6 avril suivant, par Olivier de Laye, et était déjà mort au mois de septembre de la même année (cf. G. Marmier, dans *Bulletin*, t. V, 1878, p. 100, n. 8).

(3) Cf. R. Balit, *Gourdon, les origines, les seigneurs...*, 1923, pp. 156-7.

sans aucun secours du roi, il n'hésita pas à financer de ses propres deniers, et pendant plusieurs mois, l'organisation et l'entretien de la défense des châteaux de Domme. Deux ans après la mort du sénéchal, son héritier, n'étant pas encore remboursé, s'en plaignit au roi, qui manda à ses trésoriers des guerres de lui donner satisfaction ¹.

J. P. LAURENT.

« Jehan, par la grace de Dieu, roys de France, a noz amez et feaulz trésoriers des guerres et à leurs lieutenans, salut et dilection. Donné nous a à entendre Jehan de Montfaucon, filz et hoir de feu Guillaume de Montfaucon, chevalier, jadis seneschal de Pierregort et de Quercin, que comme, pour garder et resister les anemis qui avoient occupé et pris par trayson toute la ville du Mont-de-Domme, excepté le chastean dudit lieu, et pour eschiver les perilz qui s'en povoient ensuivre, et pour la défense du pays, il eust establi et ordené Jehan de Varennes, escuier, capitaine dudit chastel et des chasteaulx de Gilebert de Dome et de Amalvin Bonnefous qui joignent à la dite ville, à certain nombre de gens d'armes et de pié aus gaiges acoustumez, et eust promis et enconvenancié audit capitaine, avant qu'il vouldist prendre la garde des diz chasteaux, de li administrer et bailler chascun moys, pour les necessitez de li et de ses dites genz, certaine quantité de vivres, de liz, d'artilleries, et pour soustenir, rappareillier et mettre en bon estat les engins pour giter en ladite ville, et pour plusieurs autres choses nécessaires pour la garde et tuition d'yeulx, et avec les diz gaiges acoustumez, si comme es lettres dudit feu Guillaume faites sur ce est plus a plain contenu, et ledit feu Guillaume eust baillié et delivré au dit capitaine les vivres et autres choses nécessaires par la manière que dit est, pour cinq mois continuellement que ledit capitaine [eust] et tint la garde des diz chasteaux, qui montent pour le temps dessus dit a 3830 livres tournois, monnoie courant pour le temps, si comme il dit apparoir par lettres de recognoissance dudit Jehan de Varennes, qui de ce s'est tenuz par palez, laquelle somme le dit feu seneschal paia et agréa du sien propre a ceulx de

(1) Ces lettres, dont l'original se trouvait dans les archives du château de Chaumont en Charolais, appartenant au marquis de la Guiche, vers 1830, ne sont pas absolument inconnues. Lacabane avait, en effet, communiqué sa copie à Lascoux qui la mentionne dans ses *Documents historiques sur la ville de Dome*, 1836, p. 22 et p. 72, n. 13, avec, au reste, une erreur sur la date. Mais elles méritaient, croyons-nous, de ne pas rester inédites.

qui les dites choses estoient prises, en partie, et du demorant s'obligea envers plusieurs personnes à qui il est encores deu, et combien que le dit suppliant vous eust requis que ladite somme vous lui re[n]disiez ou meissiez en ses comptes, par devers vous, en la manière que son dit feu pere l'avoit paiée, toutevoie vous en avez esté refusant, en grant préjudice et dommage dudit Jehan filz du dit feu Guillaume, si comme il dit. Pour quoy, Nous, en considération aus choses dessus dites et au bon portement que le dit feu Guillaume fist, comme il vequit, es guerres, vous mandons, et à chascun de vous, que ladite somme d'argent paiée et agréée par son dit feu pere, par la manière que dit est, por les diz vivres et autres choses dont il vous apperra par les lettres des diz Guillaume et Jean de Varennes, vous alloez ès comptes du dit feu Guillaume, et, de ce qui par fin de compte li sera deus, bailliez cédule ou escroe au dit Jehan son filz, non obstant ordenances ou défenses faites ou a faire au contraire; quar ainsi le voulons nous estre fait de grâce especial. Donné a Paris, le XXI^e jour d'octobre, l'an de grace mil CCC LI. »

EN MARGE DE LA FRONDE

MÈREDIEU CONTRE D'ALESME

L'histoire nous a été contée des sévices et des extorsions dont fut victime le conseiller du Présidial, Eymeric de Mèredieu, durant l'occupation de Périgueux par les troupes de M. le Prince. Sa fidélité au parti de l'Anti-Fronde lui valut, après la reprise de Périgueux, d'être écarté de la mairie aux élections de 1654 par le petit clan adverse auquel appartenaient ses cousins : Annet d'Alesme, sieur de Vige, le second de Chanlost au siège de Rognac et son frère Nicolas, lieutenant général criminel en la sénéchaussée¹. Entre ces deux familles alliées par le sang, riches et ambitionnant d'être au premier plan dans la cité, les événements de la Fronde avait ainsi creusé un profond fossé

(1) Lavergne (G.), *Une victime de la Fronde à Périgueux*. Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord, t. LXXII (1945), p.

et le temps lui-même ne fit, comme on va voir, qu'accentuer l'inimitié.

Un des cinq fils d'Eymeric de Mèredieu, Jean, sieur de Saint-Clair, et chanoine du chapitre de Périgueux, avait hérité de la haine paternelle contre Annet d'Alesme et celui-ci était bien capable, avec son tempérament excessif, de lui rendre la monnaie de sa pièce ¹.

Le 5 janvier 1668, Jean de Mèredieu, venant de porter une lettre à M^{lle} du Puy Saint-Astier, sa parente, qui demeurait en la maison de M. de Vige, a rencontré ce dernier « sur le degré ». Il se voit aussitôt menacé, injurié et même, en dépit de sa robe, frappé de plusieurs coups de bâton. Toujours doué d'une force peu commune, gesticulant, apoplectique, hors de sens, M. de Vige invective à pleine voix contre son infortuné petit-neveu, lui interdit sous les pires menaces l'entrée de sa demeure et jure ses grands dieux de lui administrer, à la première rencontre, la plus exemplaire des corrections.

Après une pareille algarade, Jean de Mèredieu, pouvait bien prendre des précautions. Il rentre chez lui, charge deux pistolets, les dissimule dans sa douillette, à toute éventualité. L'après-midi, en se rendant aux vêpres de l'église collégiale, le nez sur son bréviaire, il va rencontrer encore dans le chemin, rue Limogeanne, à la hauteur de la maison des Chalup, l'irascible vieux Frondeur présentant toujours les signes les plus évidents de la colère. On se défie, on se menace et, comme M. de Vige lève sa canne, le chanoine sort un de ses pistolets, l'arme et voici l'oncle d'Alesme envoyé dans l'autre monde...

Quelle émotion dans le quartier ! Pendant qu'on transporte le cadavre tout sanglant chez M. de Chalupt, Jean de Mèredieu, qui a perdu la tête, entre lui aussi dans la maison et se cache, de façon puérile, derrière une tenture, jusqu'au moment où les sergents alertés, conduits par le maire, le viennent arrêter. De la rue, noire de monde, monte une

(1) Nous utilisons ici un dossier des archives de la Dordogne II *E. Mèredieu d'Ambois*, liasse 10.

rumeur furieuse. Toute la ville se passionne et se divise en deux clans également surexcités. Les « d'Alesmistes », ne sont pas les plus nombreux, il faut bien le reconnaître. Après l'arrestation du meurtrier, le lieutenant général en la Sénéchaussée doit prendre des mesures extraordinaires pour empêcher l'enlèvement de son prisonnier par des parents ou amis. L'official du diocèse, après avoir ouvert une information, se déclare incompétent. Jean de Mèredieu réclame la juridiction des Maire et Consuls de Périgueux.

Il faut donc le transférer devant le Parlement de Guyenne. Le vice Sénéchal, Nicolas d'Alesme, frère de la victime, tient à commander l'escorte en personne avec tous ses archers et le renfort d'une cinquantaine de partisans volontaires, armés comme il se doit.

A la Cour de Bordeaux, les d'Alesme ont des alliances. L'accusé s'en autorise pour faire évoquer son cas devant le Grand Conseil. Mais un arrêt du 22 septembre 1669 condamne Jean de Mèredieu à la peine des galères, 2500 livres d'amende, 1500 de dommages envers les héritiers du sieur de Vige, sans préjudice, en faveur de feu ce dernier, de 500 livres pour la fondation d'un obit en église Saint-Front (le corps de la victime y avait été inhumé) et autres 500 à répartir entre les congrégations charitables de la ville.

Dès lors M. de Mèredieu père, loin de s'abandonner au désespoir, constitue patiemment, le dossier d'une procédure en réhabilitation. Rien ne le rebute. Au bout de 3 ans d'effort, « il se jette aux pieds du Roy pour implorer sa miséricorde et demander en toute humilité la grâce de son fils ». Après avoir excipé de son irréprochable fidélité pendant la Fronde et rappelé les cruelles épreuves qu'il a subies, le vieux magistrat, très adroitement, oppose à son loyalisme passé la rébellion de feu son cousin d'Alesme. Puis, avec un peu de l'emphase propre aux gens de robe, il conclut : « C'est ce qui lui fait espérer veu sa fidélité et ses services et les méchantes actions du défunt que S. M. regardera en pitié sa vieillesse et qu'Elle n'abandonnera pas au désespoir et à la douleur les misérables restes d'une vie de laquelle 75 années

ont été si fidèlement employées avec tant de zèle et confiance, et de pertes, au service de S. M. »

La clémence royale se manifeste avec un peu de retard. Par une première lettre de grâce, en date du 1^{er} décembre 1667, Louis XIV permet à Jean de Mèredieu de se rendre en personne à la Cour de Rome implorer son pardon sous réserve qu'un de ses frères prendra sa place au banc des forçats. Bien entendu, c'est Hélié, le chanoine, qui obtient la faveur de se sacrifier et le 12 février 1678, Henry de la Font et Jean-Baptiste Felix, commissaire et contrôleur généraux des galères, sur l'ordre expédié de Saint-Germain, à eux remis par M. Brodard, intendant général, se transportent sur le « Saint-Jean », ancré en rade de Marseille, pour y trouver « le nommé Jean de Mèredieu, forçat, âgé de 36 ans, du lieu de Périgueux en Périgord, condamné à servir pendant sa vie ; lequel Jean de Mèredieu ils ont fait détacher de sa chaîne en leur présence, donné pleine et entière liberté, après toutefois avoir remis un curé sain, de bon âge et en estat de servir en sa place... » Après ce moment pathétique Jean de Mèredieu s'éloigne, non sans avoir reçu, à l'adresse de la Cour de Rome, des lettres signées des plus grands noms de l'épiscopat français ¹. Le souvenir des souffrances endurées depuis 10 ans sous le fouet du garde-chiourme, l'image surtout de son frère Hélié, rivé à sa propre chaîne, lui inspirent des accents si émouvants que le pape Innocent XI lui accorde ce pardon si ardemment poursuivi. Mais n'était-il pas obtenu déjà puisque Louis XIV, au faite de sa puissance, en avait permis la demande ?

Eymeric de Mèredieu, âgé de 81 ans, multiplie les démarches auprès des Cours de Versailles et de Rome. 1680, c'est Louis XIV accordant remise de la peine des galères ; 1690, c'est le nouveau pape Alexandre VIII qui ratifie l'entier rétablissement du jeune Mèredieu dans la faveur de posséder bénéfices et célébrer sur le diocèse de Périgueux. Une ultime opposition locale retarde jusqu'au 20 juillet 1693 la fulmina-

(1) Les archevêques de Paris, Bourges, Sens, etc., et M^r Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux,

tion de cette signature, devant laquelle, en fin de compte, tout le monde doit bien s'incliner. Et l'ancien forçat, auprès de son frère Hélié, reprend sa place au chapitre...

Faut-il ajouter que les d'Alesme exigeront, sans défaillance, le paiement des amendes ou dommages, en dépit des contestations adverses et des procédures astucieuses qu'elles vont entraîner pendant des années encore ? De telles haines, en plein siècle de Louis XIV, sont vraiment déconcertantes ¹.

Jean DUMAS.

LES GARDES DU CORPS ARMAND ET FRANÇOIS DE CRESSAC ²

ARMAND DURIF DE CRESSAC

Fille de l'avocat Poncet de Lachèze, sieur de La Trémoudie, et d'Anne Goreau, Suzanne de Lachèze, décédée à 86 ans, le 10 février 1771, qui fut la mère d'Armand Durif de Cressac, était veuve d'Annet Moulin, sieur de La Chaume dont elle avait eu six enfants parmi lesquels Georges, avocat comme son grand-père, et les deux Marie, fondatrices de l'hôpital Sainte-Marthe de Ribérac, quand elle épousa en secondes noccs, le 10 juillet 1725, Pierre Durif, sieur du Chavant.

Les Durif étaient une vieille famille de Ribérac, adonnée au commerce des étoffes, dont était issu le chanoine de la collégiale Pierre Durif. Celui-ci avait un frère plus âgé, Crépin, qui avait épousé Marguerite des Guillaumes le 8 septembre 1669, dont était né, cinquième enfant, le 10 juin 1688, celui qui devait devenir le second mari de Suzanne de Lachèze, et auquel le chanoine servit de parrain.

(1) Un fils d'Eymeric de Mèredieu, Louis, sieur du Cluzeau, a été assassiné par Jean Berlin et ses complices. (Arch. dép. de la Dordogne, B. 177).

(2) M. Joseph Durieux n'a consacré que quelques lignes, dans son étude par ailleurs si documentée sur *les gardes du corps du Roi au XVIII^e siècle*, aux de Cressac, père et fils, de Ribérac. Les détails ici rapportés permettront de compléter ce qui en a été dit.

Pierre Durif continua le commerce du premier mari, qui, comme lui-même, était marchand drapier. De ce second mariage naquirent encore cinq enfants dont Armand qui nous occupe, le 10 mai 1726, Marie qui épousa Jean Limousin sieur de Foncroze, et autre Marie qui se fit religieuse et se dévoua comme ses sœurs utérines à l'hôpital de Ribérac.

Armand Durif, plus tard nommé de Cressac et qualifié d'écuyer, entré dans les gardes du corps du Roi, le 22 juin 1749, mourut capitaine d'invalides à Ribérac, le 8 août 1782, âgé de 57 ans, à quatre heures du matin et fut inhumé l'après-midi du même jour à cause de l'excessive chaleur. Il avait épousé Marie Dereix dont il avait eu quatorze enfants, douze filles et deux garçons. De ces deux derniers un seul survécut qui fut François.

FRANÇOIS DURIF DE CRESSAC

Celui-là, que nous retrouvons aux mauvais jours de la Révolution, tambour-major à la garde nationale de Ribérac, né à Ribérac le 11 janvier 1763, s'inscrivant le sixième dans la série de ses frères et sœurs, était entré aux gardes du corps, âgé de vingt ans, le 2 juillet 1783.

Prévenu d'émigration, il fut traduit, le 4 ventôse an 2, devant le comité révolutionnaire de Ribérac pour répondre des faits qui lui étaient reprochés. Et c'est de son interrogatoire que sont tirés les détails qui suivent.

Il reconnut avoir été garde du corps du Roi avant 1789, tenant garnison tantôt à Versailles, tantôt à Châlons. Il était en service, et même en un poste avancé, lors de la prise de la Bastille. Il avait abandonné l'armée fin octobre de la même année, malgré l'offre qui lui avait été faite d'une double paye s'il voulait demeurer. Il s'était alors retiré à Ribérac où il avait assisté régulièrement aux assemblées jusqu'au 7 septembre 1791, date à laquelle, sur une lettre que lui avait écrite, de Coblenz, un ancien camarade, il s'était rendu à Aix-la-Chapelle, conseillé en cela, au surplus, par un garde du corps comme lui, Pierre de Badillac¹, et un autre noble,

(1) Pierre de Badillac, né à Brianson, paroisse de Verteillac, le 2 juin 1769. (Cf. la notice que lui a consacrée J. Durieux dans le *Bulletin de la soc. hist. et arch. du Périgord*, tome XLVIII, p. 278).

Augustin-Louis de Lafaye de La Renaudie ¹, décidés à l'émigration, qui avancèrent même leur départ sur lui et qu'il devait rejoindre en route.

Arrivé en octobre à Coblenz et, de là, dirigé sur Aix-la-Chapelle, il ne tarda pas à se repentir d'avoir fait le voyage, s'étant promptement rendu compte que les offres qui lui étaient faites de reprendre du service dans l'escadron des gardes ne tendaient qu'à lui faire prendre, tôt ou tard, les armes contre sa patrie.

Aussi, après s'être renseigné auprès de sa femme qui l'avait assuré qu'il serait tranquille à Ribérac où Rochon ² commandait la garde nationale, il avait repris le chemin du retour, voyageant en poste, se refusant même, au moment de son départ, à se charger d'aucune commission pour quiconque, ne rapportant de son équipée que le sabre avec lequel il était parti.

A Paris, où il avait séjourné quelque temps, logeant à l'auberge du *Lion d'Or* et allant vivre à l'hôtel d'*Armagnac*, il s'était rencontré avec Auguste Lacour, le médecin Labonne, des compatriotes, ainsi qu'avec les représentants du peuple Lamarque ³ et Limousin ⁴ — ce dernier étant, par surcroît, son cousin — auxquels il avait fait part des projets ourdis par les émigrés.

Enfin, il terminait en déclarant que son grand-père était marchand drapier et que son père avait été garde du corps

(1) Augustin-Louis de Lafaye de la Renaudie, fils de François, capitaine au régiment de Penhièvre et de Louise-Damienne de Laurent, né le 9 janvier 1769 à La Renaudie, paroisse de Villeteureix, mort de la variole à Coblenz en 1792.

(2) Pierre Rochon, sieur du Cluzeau, habitant de la paroisse de Saint-Martin, ancien fourrier au régiment de Vermandois, devenu capitaine sous la Révolution, décédé le 3 octobre 1836, âgé de 86 ans, fils de Jean et de Catherine Dignac.

(3) François (chevalier de) Lamarque, avocat, juge au tribunal civil de Périgueux, élu, le neuvième sur dix, député de la Législative par le département de la Dordogne.

(4) Jean Limousin, sieur de Mayac, avocat, fils d'autre Jean, s^r de Foncroze et de Marie Durif, deuxième femme de son père qui se maria trois fois. Député à la Législative. Il avait épousé Madeleine Havart de Popaincourt.

comme lui et fait chevalier de Saint-Louis dont il avait remis la croix depuis longtemps.

Le comité révolutionnaire de Ribérac, ces explications entendues, décida que François de Cressac serait gardé à vue à son domicile ¹. Plus tard, il reprit du service. En juin 1814 il était garde du corps à la compagnie de Gramont ². Mais, auparavant, le 1^{er} fructidor an 8, on le voit attentif à recueillir ce qui peut lui revenir de la succession de sa tante Marie Moulin.

La plus jeune de ses sœurs, Jeanne, avait épousé, le 7 décembre 1790, Jean Védrenne, habitant ordinairement à Ligneux, commune d'Agonac. Lui aussi, trois jours avant son beau-frère, avait été en difficulté auprès du même comité révolutionnaire. C'est comme il revenait, à travers la Double, d'un voyage à Bordeaux, entrepris quatre mois plus tôt, qu'il avait été arrêté. Le malheureux avait un oncle, curé de Saint-Etienne-de-Puycorbier, que les événements avaient conduit à la déportation et qui, depuis lors, lui avait écrit à deux reprises. Il n'en avait pas fallu plus pour le rendre suspect. Il l'était devenu davantage par l'interception par la poste d'une lettre que sa femme lui avait adressée pendant sa détention, au bas de laquelle on distinguait vaguement une écriture blanche illisible. Sommé de s'en expliquer il répondit que « lorsque sa femme se retira de Ribérac à Ligneux, il fut convenu entre eux que dans le cas où elle se trouverait enceinte ou qu'elle aurait quelque autre chose à lui communiquer relativement à leurs amours et que sa délicatesse pour s'exprimer ne permettrait pas de le faire ouvertement, elle pourrait le lui communiquer en se servant d'urine à la place d'encre et qu'alors personne n'y ferait attention et qu'en la chauffant, il pourrait la lire ». Il complétait en ajoutant qu'il connaissait ce procédé depuis plus de vingt ans, mais qu'il n'en avait jamais usé avec

(1) Arch. dép. de la Dordogne Série L. 829.

(2) D'après J. Durieux. *Bulletin de la soc. hist. et arch. du Périgord*, tome XLVIII, p. 109.

personne surtout pour communiquer avec les prêtres déportés ¹.

Sa femme, également arrêtée, interrogée le 16 ventôse, confirma entièrement sa déposition, ce qui n'empêcha pas le comité de la maintenir en la maison de réclusion ².

François de Cressac avait épousé Suzanne Armandie qui mourut à Ribérac, âgée de 36 ans, le 5 avril 1810, laissant à son mari deux filles Marie et Marguerite. Quant à lui, après avoir repris du service comme il a été dit plus haut, il mourut capitaine de cavalerie en retraite, à l'âge avancé de 79 ans, le 27 avril 1842, au petit village des Moutilloux qui est une agglomération située à un kilomètre environ au sud de Ribérac. Il ne disparut pas sans avoir donné des marques de son attachement à la ville qui l'avait vu naître, en prenant à sa charge une partie des frais que nécessita en 1832 l'aménagement du champ de foire de Ribérac pour l'accès duquel furent créées deux nouvelles voies traversant le pré qu'il possédait sur la rive gauche du ruisseau du Ribéragnet, qui sont devenues l'origine des rues de Bordeaux et de l'amiral Augey-Dufresse, entre lesquelles sont aujourd'hui édifiés la gendarmerie et le tribunal.

Emile DUSOLIER.

FRESQUES DE L'EGLISE DE SAINT-JULIEN DE LAMPON

Cet ensemble pictural, signalé à l'Administration des Beaux-Arts par notre distingué collègue, M. Lucien de Maleville, a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté ministériel en date du 27 mars 1947.

Nous remercions M. de Maleville d'avoir bien voulu noter pour nous les couleurs choisies par l'artiste dans chacun des voussains. Ces indications sont reproduites à la suite des nôtres.

(1-2) Arch. dép. de la Dordogne, Série L. 829.

Il est à remarquer qu'à partir de la clé de voûte, les branches d'ogive sont alternativement peintes en *ocre-rouge* — *blanc-ocre-jaune* — *ocre-jaune* — *blanc-ocre-rouge*, etc.

Les figures et les mains des personnages sont traités uniformément dans le ton *vieux rose*.

Le R. P. Hourlier, O. S. B., religieux de Solesmes, à qui nous avons soumis les légendes des phylactères, les a déchiffrées et identifiées à notre intention. Grâce à lui, des lignes difficilement lisibles, ont pu être éclairées. Nous lui en exprimons notre profonde gratitude.

CONCLUSION

Les textes inscrits sur deux lignes, que portent les phylactères de Daniel, Jérémie, Isaïe, sont choisis dans la liturgie de l'Avent et non dans la Bible, comme le prouverait l'attribution à Daniel d'un texte d'Ezéchiel (2^e voûtain à droite du Christ). Au contraire, Moïse, Mathieu et Jean portent des phylactères où l'inscription est sur une seule ligne : ces textes se rapportent à la vision céleste. Il faut donc interpréter le thème d'ensemble de cette fresque comme un rapprochement entre l'Avent et la fin des temps, sans grande rigueur dans la combinaison des éléments qui composent l'ensemble.

La question de la date de cette composition se pose. Le graphisme des inscriptions en caractère gothiques pourrait remonter au *xv^e* siècle, mais la façon de traiter les personnages ne doit pas être antérieure au *xvi^e*. Sur la partie supérieure du phylactère porté par Isaïe, nous avons cru voir une date 155... (les deux premiers chiffres plus nets que le troisième). C'est précisément l'époque où les protestants iconoclastes ont ravagé un grand nombre d'églises du Périgord (ou se préparent à le faire) ¹.

(1) L'époque qui précède est marquée, dans nos églises, par des travaux importants : A *Thiviers*, la croisée du transept est revêtue en 1511, la 2^e travée de la nef en 1515 ; A *Périgueux*, la chapelle épiscopale Saint-Jean est commencée en 1521. Le re-vêtement de la délicieuse église de *Carsac-de-Carlux*, près de Saint-Julien de Lampon, est de 1542. Fort nombreuses sont les églises qui ont reçu au *xvi^e* s. des agrandissements, comme *Eylhac*, *Saint-Laurent-sur-Manoire*, *Sorges*, *Chantérac*, *Vellines*, *Saint-Michel-Montaigae*.

Il est possible que le jour où l'on aura établi un *corpus* des fresques du *xvi^e* en Périgord, on puisse, par comparaison, établir une chronologie moins flottante. De toute façon, cet ensemble de Saint-Julien-de-Lampon paraît être le morceau capital de la fresque du *xvi^e* s. dans notre Périgord.

Jean SECRET.

LES PERSONNAGES ET LES INSCRIPTIONS

Clé de voûte. — L'AGNEAU CRUCIFÈRE. La tête de l'*Agnus Dei* est tournée vers le Christ en majesté.

Voûtain central : Le CHRIST en majesté, le chef entouré d'un nimbe crucifère, la main droite bénissant, la gauche posée sur un globe sommé d'une croix. Le nimbe et le manteau sont ornés de cabochons peints ; la taille est serrée par une cordelière.

Le visage et les mains d'un ton vieux rose assez soutenu. La robe et l'auréole ocre jaune sombre, rehaussé de filets terre d'ombre naturelle. Ces filets cernent également les ornements du vêtement, la croix, etc.

Premier voûtain à la droite du Christ : L'AIGLE figurant SAINT-JEAN, tient dans ses serres un phylactère avec : « *Te pre... de damnatione...* », texte qui ne semble pas scripturaire.

La crête, très foncée, mélange de terre et de noir. Tout le reste, un ton ocre chaud assez identique à la robe du Christ. Je vois bien quelques taches vertes dans le ventre, mais je les attribue à l'humidité plutôt qu'à la volonté de l'artiste. Un filet sombre cerne le détail de toutes les plumes.

Deuxième voûtain. — DANIEL : visage barbu encadré de cheveux ; toque pointue de docteur judaïque ; collerette ; ceinture avec aumônière ; longue robe légèrement évasée. Il porte un phylactère avec : « *Daniel Porta haec clausa erit, non aperiatur et vir non transiet per eam/ quoniam Dominus Deus Israël ingressus est per eam eritque clausa principi¹.* »

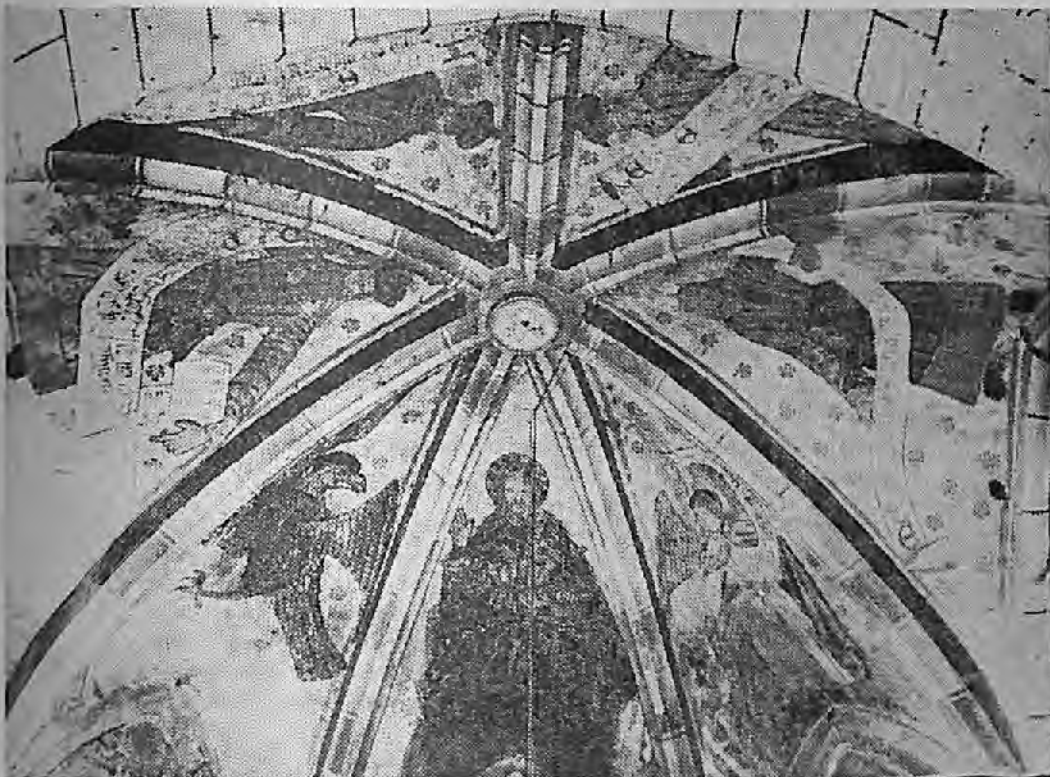
Ce texte est en fait tiré d'Ezéchiel (44-2) et non de Daniel.

Chaperon vert foncé, cheveux blonds, collerette jaune clair, robe ocre jaune foncé relevée de filets bruns, et bordée dans le bas d'une

(1) Cette porte sera fermée : elle ne s'ouvrira point et l'homme ne passera pas par elle/car le Seigneur, Dieu d'Israël, est entré par là et elle sera fermée au prince.

large bande verte. Escarcelle noire. Souliers vert foncé. Remarquer l'énormité de la main gauche.

Troisième coïtain. — JÉRÉMIE : Visage barbu encadré de cheveux plats. Bonnet de docteur judaïque. Robe longue. Il tient de la droite un phylactère qu'il montre de l'index de la main gauche : « Hier-



La Fresque de Saint-Julien-de-Lampon

*mias*¹ *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et suscitabo David germen justum et regnabit rex et sapiens erit*². » [Jér. 23-5.]

Chaperon vert foncé. Collerette jaune clair. Robe verte à large bande jaune clair. Souliers vert foncé.

(1) L'H est couché.

(2) Voici que viennent les jours, dit le Seigneur, où je susciterai à David un juste germe : il régnera en roi et sera sage.

Quatrième voûtain. — ISAÏE : Mêmes contenance et apparence que Jérémie. Le phylactère porte : « *Esaias. Ecce virgo concipiet et pariet filium/ et vocabitur nomen ejus Emmanuel* ¹. » [Isaïe 7-14]. Cette lecture est conjecturale ; le commencement de la seconde ligne est cependant assez sûr.

Chapéron noir-verdâtre. Entièrement vêtu d'une robe ocre jaune relevée de filets sombres, sans collerette ni bande inférieure.

Cinquième voûtain. — MOÏSE : Même robe longue fourrée que Jérémie, Isaïe et Daniel. Pas de coiffure : Moïse porte les deux cornes, symbole de puissance. Il a une aumônière à la ceinture. Le phylactère qu'il déploie est très effacé et d'une lecture conjecturale : « *Moses. Locus est terribilis (?) non est alius (?) nisi porta caeli (?)* ² [d'après la Genèse 28-17].

Collerette jaune clair. Robe vert amande à bande inférieure jaune clair. Souliers vert foncé.

Sixième voûtain. — (1^{er} voûtain à la gauche du Christ).

SAINT-MATHIEU sous la forme de l'homme ailé. Longue robe, manteau, pieds nus ; visage encadré de cheveux plats tourné vers le Christ ; auréole. Il porte un phylactère sur lequel on lit : « *Vobis datum est mysteria regni (?) nosse. Mattheus.* » ³ [Math.. 13-11].

Vêtu de blanc et de gris bleuté, à part la collerette jaune clair. Les ailes gris vert. Les détails des plumes indiqués par un filet sombre.

(1) Voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils, et on lui donnera le nom d'Emmanuel.

(2) Ce lieu est redoutable, ce n'est pas autre chose que la porte du Ciel.

(3) « A vous, il a été donné de connaître les mystères du royaume des Cieux. » Le texte authentique de Saint Mathieu est : « *Vobis datum est nosse mysteria regni.* » C'est, d'après les concordances, la seule phrase de Saint Mathieu où se trouve l'infinitif *nosse*.
